

2022-08-16 PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 16 août 2022 à 20 h, sous la présidence de monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur David Roux, conseiller siège #2
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
 - 6.1 Démission de Mme Laetitia Giard à titre de préposée à l'entretien
 - 6.2 Embauche d'une préposée à l'entretien ménager pour le bureau municipal
 - 6.3 Colloque de zone
 - 6.4 Journée internationale des personnes âgées – 1^{er} octobre 2022 – Proclamation
 - 6.5 4^e Rang Ouest – Cession de parcelles de terrain aux propriétaires fonciers des lots 1 840 090, 1 840 091 et 1 840 092
 - 6.6 Motion de félicitations à la famille Giard
- 7- Sécurité publique**
- 8- Transport routier**
 - 8.1 Rechargement des accotements des 2^e et 3^e Rangs Est
 - 8.2 Abrogation résolution # 127-05-2022 – Réparation de la chaussée (rapiéçage de pavage)
 - 8.3 Mandat réparation de la chaussée (rapiéçage pavage)
 - 8.4 Achat de couteau Tivar 8 pour le déneigement mécanique des trottoirs de pavé uni
 - 8.5 Agrandissement garage municipal – Décompte progressif # 1
 - 8.6 Travaux de réaménagement de la rue des Loisirs – Décompte progressif #3
 - 8.7 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération - Attestation de fin des travaux
- 9- Hygiène du milieu**
 - 9.1 Calibration système de pompage
 - 9.2 Semaine Québécoise de Réduction des Déchets 21 au 30 octobre 2022 – Proclamation
 - 9.3 Réparation bris au réseau d'égout près du 6 rue Saint-Jean-Baptiste
 - 9.4 Demande de nettoyage de cours d'eau – entretien du cours d'eau Corbeil Beaudoin, branche 23
 - 9.5 Modification du territoire d'intervention du CARV
- 10- Urbanisme**
 - 10.1 Demande de dérogation mineure, lot # 4 947 200 situé au 188 rue Saint-Édouard
- 11- Loisirs et culture**
 - 11.1 Contrat d'entretien d'aménagement paysager
 - 11.2 Demande de subvention pour le camp de jour des Loisirs
 - 11.3 Demande du Club d'Âge d'Or St-Simon inc.
 - 11.4 Projet « Une MRC...17 histoires » – Formation d'un comité culture et patrimoine

- 11.5 Expo Québec Vert à Saint-Hyacinthe
- 11.6 Appui à la Municipalité Sainte-Hélène pour une demande de collaboration et de participation financière en aide aux municipalités – camps de jour – problématique de desserte pour les enfants à besoins particuliers
- 11.7 Remplacement des antennes reliant le carrefour des sports au bureau municipal
- 11.8 Motion de félicitations à Cédric De Grandpré pour sa sélection dans la MLB par les braves d'Atlanta
- 11.9 Motion de félicitations à Madame Tali Darsigny et à Monsieur Shad Darsigny pour leur médaille de bronze en haltérophilie lors des Jeux du Commonwealth à Birmingham en Angleterre

12- Avis de motion

- 12.1 Avis de motion – Règlement # 575-22 sur l'utilisation de l'eau potable

13- Règlements

14- Période de questions

15 Correspondance

16 Affaires nouvelles

17- Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h.

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

193 -08-2022 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

194-08-2022 En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

Adoptée

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi porté à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures;

195-08-2022 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents pour un montant total de **547 378,42 \$** ainsi que les salaires payés au montant de **22 559,60 \$** soient approuvés et ratifiés selon les listes présentées.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

196-08-2022 En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **3 724,04 \$**.

Adoptée

6- ADMINISTRATION

6.1 Démission de Mme Laetitia Giard à titre de préposée à l'entretien

Considérant que, lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Simon a procédé à l'embauche de Mme Laetitia Giard à titre de préposée à l'entretien, résolution # 138-07-2020 ;

Considérant que le 4 juillet 2022, Mme Giard a informé la directrice générale qu'elle mettait fin à son lien d'emploi avec la Municipalité de Saint-Simon ;

197-08-2022 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte la démission de Mme Laetitia Giard, et ce, à compter du 15 juillet 2022 ;

De mettre fin à l'entente de travail de Mme Laetitia Giard en date du 15 juillet 2022 ;

D'autoriser le paiement des sommes dues, conformément aux dispositions prévues par la Loi sur les normes du travail.

Adoptée

6.2 Embauche d'une préposée à l'entretien ménager du bureau municipal

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une préposée à l'entretien ménager du bureau municipal ;

Considérant que Mme Maély Laflamme est intéressée à occuper la fonction de préposée à l'entretien ménager;

198-08-2022 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche de Mme Maély Laflamme à titre de préposée à l'entretien

ménager du bureau municipal à compter du 20 juillet 2022, aux conditions établies au contrat de travail et, de mandater le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

6.3 Colloque de zone

Considérant que le colloque de la zone Montérégie Est de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra jeudi le 8 septembre 2022 de 8 h 30 à 18 h au Vignoble et cidrerie Coteau Rougemont situé au 1105, La Petite-Caroline à Rougemont;

Considérant que la formation *Le grand décompte* porte sur les principales mesures qui devront être adoptées au cours des prochains mois ou années (ou qui cesseront d'avoir effet), avec les dates ultimes prévues à la loi;

Considérant que le coût d'inscription est de 250 \$ par personne membre de l'ADMQ;

199-08-2022 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de Johanne Godin au colloque de zone qui se tiendra à Rougemont, le 8 septembre 2022, de payer les frais d'inscription de 250 \$ et de rembourser tous les frais inhérents selon la réglementation en vigueur.

Adoptée

6.4 Journée internationale des personnes âgées – 1^{er} octobre 2022 – Proclamation

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1^{er} octobre comme la Journée internationale des personnes âgées ;

Considérant que le thème de cette journée pour 2022 est: *La résilience et les contributions des femmes âgées*;

Considérant que le thème vise à:

- Mettre en évidence la résilience des femmes âgées face aux inégalités environnementales, sociales, économiques et tout au long de la vie ;
- Sensibiliser à l'importance d'une meilleure collecte de données à l'échelle mondiale, ventilées par âge et par sexe ;
- Appeler les États membres, les entités des Nations Unies, ONU Femmes et la société civile à inclure les femmes âgées au centre de toutes les politiques, en garantissant l'égalité des sexes comme décrit dans le rapport du Secrétaire général, Notre programme commun;

Considérant que l'un des objectifs de la Politique de la famille et des aînés de la Municipalité de Saint-Simon est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant ;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser les citoyens de Saint-Simon à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux ;

200-08-2022 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la journée du 1^{er} octobre 2022 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de Saint-Simon.

Adoptée

6.5 4^e Rang Ouest – Cession de parcelles de terrain aux propriétaires fonciers des lots

1 840 090, 1 840 091 et 1 840 092

Considérant qu'à la suite de l'inspection des bandes riveraines effectuée par l'inspecteur des rives, il a été constaté qu'une parcelle de terrain faisant partie du lot # 1 840 861 est la propriété de la Municipalité;

Considérant que cette parcelle ne fait pas partie de l'emprise du chemin;

Considérant que les propriétaires fonciers voisins utilisent cette parcelle de terrain depuis plusieurs années;

Considérant les extraits de la matrice graphique, joints à la présente, indiquant les emplacements approximatifs pouvant être cédés aux propriétaires fonciers voisins;

- Matrice graphique :



Considérant que les honoraires d'arpenteur pour le lotissement de 4 lots sont estimés à 1 850,00 \$ plus taxes;

201-08-2022 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- De mandater Jean-Yves Tremblay, arpenteur géomètre pour effectuer le lotissement de 4 lots;
- De céder gratuitement aux propriétaires des lots 1 840 090, 1 840 091 et 1 840 092, une parcelle du lot 1 840 861;
- D'obtenir une lettre de consentement signée par chacun des propriétaires fonciers voisins à l'effet qu'ils acceptent d'acquiescer ladite parcelle et d'assumer les frais notariés et autres frais inhérents.
- D'autoriser monsieur le maire Simon Giard et madame Johanne Godin, directrice générale, à signer tous les documents requis afin de conclure les transactions nécessaires pour procéder aux transferts de propriété, pour et au nom de la Municipalité;

Adoptée

6.6 Motion de félicitations à la famille Giard

Considérant que la famille de monsieur le maire Simon Giard célèbre cette année sa centième participation consécutive à l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe;

Considérant qu'au cours des années, la famille Giard s'est fièrement distinguée dans le milieu agricole en accumulant plusieurs mentions d'honneur prestigieuses;

202-08-2022 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter monsieur le maire Simon Giard et sa famille pour leur centième participation à l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe ainsi que pour les nombreuses distinctions remportées par la famille Giard, d'une génération à l'autre.

Adoptée

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Rechargement des accotements du 2^e Rang Est, 3^e Rang Est et Rang St-Georges

Considérant que des travaux de rechargement des accotements du 2^e Rang Est, 3^e Rang Est et du Rang Saint-Georges, à partir du 4^e Rang jusqu'à l'autoroute 20, étaient nécessaires pour améliorer la sécurité des automobilistes ;

203-08-2022 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les coûts selon la soumission de Pavages Maska inc. pour les travaux de rechargement des accotements effectués sur le 2^e Rang Est, le 3^e Rang Est et sur le Rang Saint-Georges, à partir du 4^e Rang jusqu'à l'autoroute 20, selon les conditions suivantes :

- MG-208 : 27,19 \$/tm
- Location d'une équipe d'accotement à taux horaire (minimum 5 heures) : 821,00 \$/h

Le tout selon la facture # 44843 de Pavages Maska inc. pour un montant total de 43 303,12 \$, taxes incluses.

Adoptée

8.2 Abrogation résolution # 127-05-2022 – Réparation de la chaussée (rapiéçage de pavage)

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 3 mai 2022, le conseil municipal a adopté la résolution # 127-05-2022 intitulée « Réparation de la chaussée (rapiéçage de pavage) » ;

Considérant que la Municipalité a accepté la soumission # 156 reçue le 26 avril 2022 de l'entreprise Chapdelaine Asphalte inc. pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage de chaussée;

Considérant que l'entreprise Chapdelaine Asphalte inc. est dans l'impossibilité de fournir un calendrier d'exécution des travaux à la Municipalité;

204-08-2022 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution # 127-05-2022 intitulée « Réparation de la chaussée (rapiéçage de pavage) »

Adoptée

8.3 Mandat réparation de la chaussée (rapiéçage pavage)

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de rapiéçage de chaussée sur certaines routes de la Municipalité ;

205-08-2022 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Vallières Asphalte inc., pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage de chaussée selon les conditions suivantes :

- 0 à 150 TM : 189,00 \$/TM
- 150 à 250 TM : 179,00 \$/TM

Le tout selon la soumission # 1562 reçue le 14 juillet 2022, plus les taxes applicables, et ce, pour un montant budgété de l'année 2022.

Adoptée

8.4 Achat de couteau Tivar 8 pour le déneigement mécanique des trottoirs de pavé uni

Considérant que le déneigement mécanique des trottoirs de pavé uni nécessite des précautions particulières pour éviter les égratignures et taches de rouille causées par les lames en métal;

Considérant qu'il serait nécessaire d'utiliser une lame de téflon pour préserver l'état des trottoirs de pavé uni;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la soumission # 08456 de JLD-Laguë pour l'achat de couteau Tivar 8 au montant de 716 \$, plus les taxes applicables;

206-08-2022 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission # 08456 de JLD Laguë au coût de 716 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de couteau Tivar 8 pour le déneigement mécanique des trottoirs de pavé uni.

Adoptée

8.5 Agrandissement garage municipal - Décompte progressif # 1

Considérant que les travaux d'agrandissement du garage municipal sont partiellement réalisés;

Considérant que la Municipalité a reçu, le 21 juillet 2022, le certificat de paiement # 1 émis par l'architecte du projet M. Justin Viens.

Considérant que le certificat de paiement # 1 recommande le paiement à l'entrepreneur Construction Steve Durand inc. du décompte progressif #1 au montant de 76 652,35 \$, taxes incluses, pour les travaux effectués au 21 juillet 2022, en tenant compte de la retenue de 10%;

207-08-2022 En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 au montant de 76 652,35 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Construction Steve Durand inc.

Adoptée

8.6 Travaux de réaménagement de la rue des Loisirs - Décompte progressif #3

Considérant que des travaux de réaménagement de la rue des Loisirs ont été exécutés ;

Considérant que le 28 juillet 2022 est considéré comme date de réception provisoire des ouvrages ;

Considérant que le décompte progressif #3 consiste à diminuer la retenue de 10% à 5% ;

Considérant que la directive de changement # DiC-02 octroie un crédit de 562,25 \$ plus les taxes, en lien avec la substitution d'une paveuse au lieu de deux;

Considérant que ce décompte ainsi que l'analyse de conformité des matériaux ont été vérifiés par notre ingénieur, M. Charles Damian de la MRC des Maskoutains, et que M. Damian recommande le paiement du montant de 7 149,16 \$ taxes incluses ;

208-08-2022 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 au montant de 7 149,16 \$ incluant les taxes à l'entrepreneur Pavages Maska inc.

Adoptée

8.6 Programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération – attestation de fin des travaux

Titre du Projet Réfection du 3^e Rang Est (Remplacement de ponceau)

Numéro de dossier : AIRRL-2020-673

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Accélération (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 30 septembre 2021 au 10 août 2022 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;

- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

209-08-2022 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Simon autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Calibration système de pompage

Considérant que la Municipalité désire faire vérifier l'exactitude, étalonner ou réparer les débitmètres et systèmes de mesure de débit de ses installations de pompage ;

Considérant que l'entreprise Pompex a fait parvenir la soumission I-7462-22 le 8 juillet 2022 pour la réalisation d'essais de pompage de deux pompes sanitaires et remise d'un rapport d'essais au montant de 1 371,50 \$ plus taxes ;

Considérant que les essais permettront de connaître la capacité de pompage réelle des pompes (essais volumétriques) et permettront de détecter et corriger plus rapidement l'usure et d'autres problèmes de pompes;

Considérant que les essais ont été effectués le 28 juillet 2022 ;

210-08-2022 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la dépense de 1 371,50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

9.2 Semaine Québécoise de Réduction des Déchets 2022 - Proclamation

Considérant que l'édition 2022 de « La Semaine Québécoise de Réduction des Déchets » se déroulera cette année du 21 au 30 octobre 2022 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant ;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

211-08-2022 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Simon proclame la semaine du 21 au 30 octobre 2022 « La Semaine Québécoise de Réduction des Déchets » ;
- Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour

poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée

9.3 Réparation bris au réseau d'égout près du 6 rue Saint-Jean-Baptiste

Considérant qu'à la demande de la Municipalité, Hydro-Québec a procédé au repositionnement de 3 poteaux ;

Considérant que lors de cette installation d'un des poteaux, le tuyau d'égout reliant la propriété du 6 rue Saint-Jean-Baptiste au réseau d'égout municipal a été endommagé ;

Considérant que des travaux ont dû être effectués en urgence afin de remédier à cette situation ;

212-08-2022 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débloquer un budget de 10 000 \$ afin de couvrir les dépenses engagées pour corriger la situation.

Adoptée

9.4 Demande de nettoyage de cours d'eau – entretien du cours d'eau Corbeil Beaudoin, branche 23

Considérant la demande présentée par madame Nathalie Archambault et monsieur Jean Laliberté concernant une demande d'intervention pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Corbeil Beaudoin, branche 3;

Considérant le rapport déposé par le directeur des travaux publics à la suite de la visite des lieux effectuée le 15 août 2022 ;

Considérant que l'entretien des cours d'eau relève de la MRC des Maskoutains en vertu de la Loi sur les Compétences municipales et de l'entente signée à cet effet ;

213-08-2022 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- De transmettre à la MRC des Maskoutains, la requête déposée par madame Nathalie Archambault et monsieur Jean Laliberté concernant une demande d'intervention pour des travaux d'entretien et de nettoyage sur le cours d'eau Corbeil Beaudoin, branche 23;
- De demander à la MRC des Maskoutains d'entreprendre les démarches nécessaires afin de corriger la situation ;
- De répartir les frais encourus par ces travaux entre les propriétaires des lots qui seront identifiés comme faisant partie au bassin versant.

Adoptée

9.5 Modification du territoire d'intervention du CARV

Considérant que le Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Simon la résolution # AGA 22-03-003 le 2 août 2022 ;

Considérant que la résolution # AGA 22-03-003 a pour objet d'agrandir le territoire d'intervention du CARV ;

Considérant que l'agrandissement consiste à inclure dans le territoire d'action l'entièreté du territoire de la Municipalité de Saint-Simon, sauf la partie déjà occupée par un autre bassin versant ;

214-08-2022 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte de la résolution # AGA 22-03-003 concernant la modification du territoire d'intervention du CARV.

Adoptée

10 URBANISME

10.1 Demande de dérogation mineure, lot 4 947 200 situé au 188 rue Saint-Édouard

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 4 947 200 situé au 188 rue Saint-Édouard à Saint-Simon (dossier CCU no DM-22-04) ;

Considérant que la demande consiste à autoriser l'agrandissement vers l'arrière du bâtiment principal ;

Considérant que l'agrandissement sera à 3,39 mètres de la ligne avant du côté de la rue Vermette ;

Considérant que la marge avant minimale de la zone CH-201 est de 7,5 mètres ;

Considérant que la dérogation est de permettre un agrandissement à 4,11 mètres plus près de la ligne que le règlement le permet ;

Considérant l'analyse effectuée par le Comité consultatif d'urbanisme à la séance tenue le 27 juin 2022 recommandant d'accepter la demande de dérogation sans aucune condition ;

215-08-2022 En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

Adoptée

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 Contrat d'entretien d'aménagement paysager

Considérant l'offre reçue de Mme Claudine Campeau pour l'entretien et l'aménagement paysager des terrains municipaux ;

216-08-2022 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'aménagement paysager pour l'entretien des terrains municipaux à Mme Claudine Campeau pour un montant forfaitaire de 3 600 \$ payable en 3 versements égaux de 1 200 \$ payable aux mois d'août, septembre et octobre 2022.

Adoptée

11.2 Demande de subvention pour le camp de jour des Loisirs

Considérant qu'une somme de 20 000 \$ a été prévue au budget 2022 à titre de subvention annuelle de fonctionnement pour le service de camps de jour des Loisirs St-Simon inc. ;

217-08-2022 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser aux Loisirs St-Simon inc. le montant de 20 000 \$ prévu pour le camp de jour

de l'année, adopté au budget 2022.

Adoptée

11.3 Demande du Club d'Âge d'Or St-Simon inc.

Considérant la demande reçue de M. Michel Plante, président du Club d'Âge d'Or St-Simon inc. afin que la Municipalité fournisse un boyau ainsi qu'une brosse de balayeuse qui demeurerait en permanence dans le local qui leur est gracieusement prêté;

Considérant que la Municipalité met déjà à la disposition de tous les utilisateurs de l'édifice municipal les équipements nécessaires pour l'entretien des locaux situés sur 4 niveaux différents ;

218-08-2022 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à cette demande.

Adoptée

11.4 Projet « Une MRC...17 histoires » – Formation d'un comité culture et patrimoine

Considérant que la MRC des Maskoutains a mandaté une firme pour la réalisation d'un projet de mise en valeur du territoire par le biais de micro-expositions historiques dans chacune de ses municipalités ;

Considérant que ce projet appelé « Une MRC...17 histoires » se divise en deux volets, le premier rappelant l'histoire de la Municipalité et le second, à propos d'un thème spécifique développé en collaboration avec la Municipalité ;

Considérant que la MRC sollicite la collaboration des municipalités pour l'élaboration des thématiques du volet deux en formant un comité culture et patrimoine ;

Considérant que ce petit comité devra être formé d'un élu, de citoyens ou personnes impliqués en culture et patrimoine ainsi que d'un répondant du personnel administratif ;

219-08-2022 En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De procéder à la formation d'un comité culture et patrimoine pour le projet « Une MRC...17 histoires »;
- De nommer la conseillère Angèle Forest membre dudit comité ainsi que madame Rosemarie Delage à titre de répondante du personnel administratif afin que ce comité réfléchisse à des thématiques possibles afin de mettre en valeur l'histoire de la Municipalité.

Adoptée

11.5 Expo Québec Vert à Saint-Hyacinthe

Considérant que l'Expo Québec Vert est un salon du végétal et du paysage, à l'image du marché de l'horticulture qui est en pleine effervescence, qui s'adresse aux professionnels de l'industrie horticole, des espaces verts et du monde municipal;

Considérant que l'Expo Québec Vert se tiendra les 2, 3 et 4 novembre 2022 à Espace Saint-Hyacinthe Bâtiment Jéfo situé au 2670 avenue Beauparlant à Saint-Hyacinthe;

Considérant que la période de préinscription en ligne est en cours et que le tarif des deux premières préinscriptions est 25 \$ par personne, les 3^e et suivantes est 15 \$ par personne au

lieu de 30 \$ par personne à la porte;

220-08-2022 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 6 billets pour l'Expo Québec Vert qui se tiendra à Saint-Hyacinthe, les 2, 3 et 4 novembre 2022, le tout moyennant la somme de 110 \$ plus les taxes applicables et de rembourser tous les frais inhérents selon la réglementation en vigueur.

Adoptée

11.6 Appui à la Municipalité de Sainte-Hélène pour demande de collaboration et de participation financière en aide aux municipalités – camps de jour – problématique de desserte pour les enfants à besoins particuliers

Considérant que les municipalités de Sainte-Hélène et Saint-Simon ainsi que plusieurs municipalités vivent une problématique au niveau des camps de jour pour les enfants avec des besoins particuliers;

Considérant que les municipalités n'ont pas nécessairement l'expérience, l'expertise, les ressources et les moyens financiers pour ce type de desserte;

Considérant que les responsables des services des loisirs des municipalités ont déjà entrepris des discussions sur cette problématique avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSME), ainsi que la MRC des Maskoutains, mais que d'autres partenaires avec l'expertise de cette clientèle seraient également requis pour bonifier les pistes de solutions;

Considérant que les aides financières octroyées sont insuffisantes et inadéquates pour l'offre de service spécialisé pour les subventions pour les camps de jour;

Considérant qu'il y a lieu que le gouvernement fédéral, provincial, ainsi que la MRC puissent envisager la possibilité d'aides financières supplémentaires pour ce type de desserte particulière;

Considérant qu'il y a lieu que les spécialistes dans le domaine, tel que le Centre de services scolaire, le MALI, Sport et loisirs Montérégie et tous les autres organismes ayant une expertise puissent collaborer à la communication, la formation ou la transmission d'informations en support aux municipalités qui ne possèdent pas ces compétences et connaissances particulières.

Considérant qu'aucune municipalité n'est à l'abri d'une telle situation et qu'il y a lieu de considérer la difficulté de répondre à ces demandes avec un manque de personnel formé pour satisfaire adéquatement à ces types de besoins, qu'ils soient physiques ou intellectuels;

221-08-2022 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De demander la poursuite et la bonification du comité de réflexion concernant les enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour, par la mise en place de collaboration entre les différents partenaires et de recherche de piste de solution, d'aide, d'échange et de formations;
- De demander au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial, ainsi qu'à la MRC des Maskoutains de voir les possibilités d'aides financières pour l'embauche de ressource et la mise en place d'installations ou de structures nécessaires pour l'accueil d'enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour;
- De demander à la Commission permanente de la famille et au conseil de la MRC d'évaluer des pistes de solutions avec des municipalités ou organismes, de pouvoir faire une

évaluation des besoins et des possibilités d'aide pour les municipalités rurales, afin d'apporter un soutien dans l'offre de desserte, soit au niveau de l'ajout d'aide, de services ou de financement et voir à des options pour les municipalités qui seraient dans l'impossibilité d'accueillir un enfant avec des besoins particuliers causée par un manque de ressource qualifiée;

- De transmettre la présente résolution à tous les paliers de gouvernement, organismes et municipalités touchés ou pouvant aider à cette problématique;
- D'appuyer la Municipalité de Sainte-Hélène afin de travailler tous ensemble pour trouver des solutions dans le but d'inclure et de pouvoir offrir des services de qualité aux enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour.

Adoptée

11.7 Remplacement des antennes reliant le carrefour des sports au bureau municipal

Considérant que le signal WIFI au carrefour des sports ne donne plus le service de liaison nécessaire au bon fonctionnement des équipements sur place;

Considérant que les antennes qui donnent accès au WIFI au carrefour des sports sont désuètes et qu'il est nécessaire de les remplacer;

Considérant l'estimation # 134 reçue de l'entreprise TCS au montant de 1 253,85 \$, taxes incluses pour la main d'œuvre et matériel;

222-08-2022 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement des antennes reliant le carrefour des sports au bureau municipal et d'accepter l'estimation # 134 de l'entreprise TCS au montant de 1 253,85 \$, taxes incluses.

Adoptée

11.8 Motion de félicitations à Monsieur Cédric De Grandpré pour sa sélection dans la Ligue de baseball majeur par les Braves d'Atlanta.

Considérant que monsieur Cédric De Grandpré est le premier Québécois à être sélectionné cette année, lors du repêchage de la MLB, par les Braves d'Atlanta;

Considérant que monsieur Cédric De Grandpré est originaire de Saint-Simon, ancien Spartiates de l'École Fadette qui, notamment, a évolué au cours des deux dernières saisons au sein de la formation du collège Chipola en Floride;

223-08-2022 En conséquence, il est unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Simon offre ses félicitations pour tous ses accomplissements le menant à sa sélection dans la Ligue de baseball majeur par les Braves d'Atlanta.

Adoptée

11.9 Motion de félicitations à Madame Tali Darsigny et à Monsieur Shad Darsigny pour leur médaille de bronze en haltérophilie lors des Jeux du Commonwealth à Birmingham en Angleterre.

Considérant que Madame Tali Darsigny et Monsieur Shad Darsigny ont participé aux Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en Angleterre du 28 juillet au 8 août 2022;

Considérant que Madame Tali Darsigny et Monsieur shad Darsigny sont de jeunes citoyens de Saint-Simon ;

Considérant que ces athlètes d'excellence se sont déjà démarqués de façon remarquable à plusieurs compétitions, tant au niveau national qu'international;

224-08-2022 En conséquence, il est unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Simon offre ses félicitations pour tous les efforts leur permettant d'atteindre la troisième marche du podium et remporter la médaille de bronze lors des Jeux du Commonwealth à Birmingham en Angleterre.

Adoptée

12- AVIS DE MOTION

12.1 Avis de motion – Règlement # 575-22 sur l'utilisation de l'eau potable

Avis de motion est donné par le conseiller Bernard Beauchemin à l'effet que le Règlement #575-22 sur l'utilisation de l'eau potable sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Le but de ce règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

13- RÈGLEMENTS

Aucun point

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi porté à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

15- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 5 juillet 2022.

16- AFFAIRES NOUVELLES

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

225-08-2022 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la séance à 20 h 30.

Signé à Saint-Simon ce ____^e jour septembre 2022.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.